

Retour de Berne



Dans le sillage de l'affaire Weinstein et des « hashtags » libérateurs, le harcèlement sexuel est sous le feu des projecteurs. Tant mieux. Mais, au terme de cette session de printemps du Parlement fédéral, n'oublions pas pour autant d'autres facettes de l'inégalité entre femmes et hommes.



Cela fait près de 40 ans que le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale est inscrit dans la Constitution. Et plus de 20 ans que la Loi sur l'égalité (LEg), visant à concrétiser ce principe, est entrée en vigueur. Malgré cela, **l'écart salarial inexplicé reste de 7% en Suisse**. Autrement dit, la discrimination salariale coûte chaque année 7 milliards de francs aux femmes de ce pays! Or, **la majorité masculine et bourgeoise du Conseil des États vient de prendre une décision affligeante. La nécessaire révision de la LEg** proposée par le Conseil fédéral - déjà timide à la base et encore édulcorée par la commission compétente - **a été renvoyée à ladite commission**, avec mandat d'examiner des modèles d'auto-déclaration, qui ont pourtant montré leur inefficacité. Un retour au départ qui signe **un navrant match nul pour l'égalité!**



Petite consolation: **le Conseil fédéral vient de mettre en consultation une modification de la loi visant à rallonger la durée de l'allocation maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital. Un progrès - modeste mais réel – pour la conciliation travail-famille et donc pour l'égalité!** Cette révision fait suite à une **motion** de la commission de la sécurité sociale, elle-même consécutive à un **postulat Maury Pasquier** et à un **postulat Teuscher**. En effet, en Suisse, le droit en vigueur permet aux femmes dont le nouveau-né est hospitalisé plus de trois semaines (par exemple parce qu'elles ont accouché prématurément) de reporter leur droit aux allocations maternité jusqu'au retour du bébé à la maison, mais ne leur garantit pas de salaire durant cette période. Le changement de loi vise donc à ce que les allocations de maternité soient versées durant cette période ET ensuite, pendant le congé maternité « normal ».



Durant toute la dernière semaine de la session, je siégeais dans plusieurs commissions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), en ma qualité de **présidente du Groupe SOC**. J'ai notamment eu l'occasion de présenter un **rapport pour avis sur la question des pensions alimentaires – qui n'est pas sans rapport avec l'égalité** entre femmes et hommes, mais aussi, bien sûr, avec l'intérêt supérieur de l'enfant. En parlant d'APCE, vous l'avez peut-être lu dans les médias : **après la malheureuse non-réélection, en Italie, du président actuel de l'Assemblée, je serai candidate à sa succession. Mon élection permettrait notamment l'accès d'une quatrième femme à cette fonction**, dans toute l'histoire de l'Assemblée, longue de presque 70 ans.

En vous remerciant de votre fidèle soutien, je vous souhaite un beau printemps!